

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 377-08/
PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES
RUES ST-JEAN-BAPTISTE NORD ET DESJARDINS OUEST

Règlement #377-08 décrétant une dépense de 463 714,55\$ pour l'exécution de travaux de réfection sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord et Desjardins Ouest.

ATTENDU que la Municipalité de Plaisance désire remettre en condition les services municipaux des rues Saint-Jean-Baptiste Nord et Desjardins Ouest;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2008;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil décrète ce qui suit : :

ARTICLE #1

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réfection des services d'aqueduc, d'égouts ainsi que la fondation de rue de la rue Saint-Jean-Baptiste Nord et Desjardins Ouest tel que décrit dans les plans et devis préparés par Tecsub, portant les numéros 0516795-01 à 0516795-03 en date du 17 avril 2008 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier, en date du 2 juin 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A, B et C.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 463 714,55\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les sommes provenant des taxes d'accise (334 264 \$) ainsi que 129 450,55 \$ provenant du surplus accumulé.

ARTICLE 4

Aux fins d'assurer les liquidités financières à la réalisation du présent règlement, le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à emprunter les sommes nécessaires via un emprunt temporaire en attente du versement final des subventions par le Ministère des Affaires municipales et des régions en rapport à la taxe d'accise.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 3 mars 2008
ADOPTION : 2 juin 2008
PUBLICATION : 5 juin 2008

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire trésorier